

197-07-2022

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 521968 à 522091 inclusivement, totalisant un montant de 70 584,19 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéro 14515 à 14604 inclusivement, totalisant un montant de 213 112,91 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 4904 à 4929 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 63 900,49 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée Stéphanie Readman, trésorière intérimaire de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 197-07-2022 au montant de 347 597,59\$.

Stéphanie Readman, trésorière intérimaire

198-07-2022

DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA JOURNÉE DE REGISTRE DU 11 JUILLET 2022 (N/D : 105-131)

Attendu qu'un registre a été tenu le 11 juillet 2022 pour le règlement suivant, à savoir:

"06-2022 : Règlement décrétant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt de 200 000 \$ pour l'optimisation des stations de pompes SP-1, SP-3 et SP-4 du réseau d'égout de la Ville de Saint-Basile."

Attendu que l'assistante-greffière a confirmé que Q électeur a signé le registre pour le règlement numéro 06-2022;

Attendu que le nombre de demandes requises pour que le règlement numéro 06-2022 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 81 ;

Sur la proposition de Madame Annie Thériault, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt du résultat de ce registre et confirme que le règlement numéro 06-2022 est réputé accepté par les personnes habiles à voter visées par l'avis public du 29 juin 2022 annonçant la procédure d'enregistrement du 11 juillet 2022.

Adopté.

199-07-2022

**AUTORISATION PAIEMENT- COMPENSATION LOT 6 507 007 -
PROJET #2114 (N/D : 403-111)**

Attendu la résolution 098-03-2022, une entente a été acceptée par le conseil municipal pour l'acquisition du lot 6 507 007 appartenant à Monsieur Réjean Pagé ;

Attendu que cette entente prévoit le paiement d'une compensation de 84 422,00 \$ pour l'acquisition de ce lot, payable directement au propriétaire lors de la signature de l'acte notarié ;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal procède au paiement de la compensation de 84 422,00\$ à Monsieur Réjean Pagé pour l'acquisition du lot 6 507 007.

Que le chèque soit remis à Monsieur Réjean Pagé lors de la signature de l'acte notarié.

Que les coûts prévus dans la présente seront payés à même le règlement d'emprunt numéro 04-2011 qui décrète une dépense et un emprunt pour l'acquisition de terrain et la construction de nouvelles rues dans notre développement résidentiel.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question a été tenue.

200-07-2022

COMMANDITE MIRA

Attendu que ce conseil a reçu une demande de commandite le 16 juin 2022 de l'organisme Mira;

Sur la proposition de Mathias Piché il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de verser une contribution financière de 100 \$ pour aider l'organisme Mira.

Adopté.

201-07-2022

**Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile**

RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2022

Règlement relatif à l'entretien des installations septiques
(systèmes de traitement tertiaire de désinfection par
rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de
Saint-Basile.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 13 juin 2022,

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 13 juin 2022;

Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Attendu que toutes les formalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* sont respectées ;

Sur la proposition de Madame Annie Thériault, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le règlement numéro 11-2022 soit et est adopté.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 11-2022 ".

Adopté.

202-07-2022

**MANDAT FNX INNOV – PLAN DE GESTION DES SOLS CONTAMINÉS
(#1905) (N/D : 602-130)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile prévoit procéder à des travaux de réfection d'une partie des rues Hardy et Sainte-Angélique;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a demandé à la firme FNX Innov une offre de service, pour retenir les services professionnels afin de mettre en place un plan de gestion des sols contaminés ;

Attendu que l'offre de service inclus la mise en place d'un plan de gestion ainsi que la surveillance environnementale des sols où auront lieu les travaux;

Attendu l'offre de service de FNX Innov reçue le 5 juillet 2022;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde à FNX Innov le mandat de réaliser le plan de gestion des sols contaminés et la surveillance environnementale requise, pour un montant approximatif de 7 500 \$ taxes en sus.

Qu'il est autorisé à ajouter au présent mandat, si nécessaire, des analyses et caractérisations supplémentaires pour un coût supplémentaire d'un maximum de 2 500 \$;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate Monsieur Simon Potvin, chargé de projet, pour collaborer étroitement avec le professionnel afin de réaliser cette intervention archéologique.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte à la réduction de cette dépense toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.

Que les coûts de ces travaux seront payés à même le règlement d'emprunt #15-2021 décrétant une dépense de 1 322 842 \$ et un emprunt de 1 322 842 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique, rue Hardy et stationnement de l'Église.

Adopté.

203-07-2022
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

Règlement modifiant le règlement de zonage #07-2012.

Je, soussigné, Martial Leclerc, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012.

Et j'ai signé : _____
Martial Leclerc, conseiller

204-07-2022
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12A-2022

Projet de règlement 12A-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012.

Considérant que le règlement de zonage numéro 07-2012 est entré en vigueur le 13 septembre 2012 et que le conseil de la Ville de Saint-Basile peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'il est souhaitable de modifier certaines dispositions aux règlements de zonage afin de permettre de nouveaux usages dans certaines zones et de préciser différentes dispositions réglementaires;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante, soit le 11 juillet 2022;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 12A-2022 soit et est adopté.

Qu'un deuxième projet de règlement sera adopté à une séance subséquente.

Adopté.

205-07-2022

**DÉCOMPTE NUMÉRO 2– ÉMISSAIRE PLUVIAL RUE DURAND
(#2101) (N/D : 602-130)**

Attendu que Monsieur Olivier Trottier, coordonnateur des infrastructures de la ville de Saint-Basile, nous recommande, pour paiement, le décompte numéro 2 auprès de Excavation ETR Inc. pour le projet suivant :

- Émissaire rue Durand (#2001)

Attendu que le montant à payer selon le décompte numéro 2 est de l'ordre de 3 415,50 \$ taxes en sus ;

Sur la proposition de Madame Lise Julien il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement Excavation ETR Inc. de l'ordre de 3 415,50 \$ plus taxes et autorise Simon Potvin, à signer ledit décompte numéro 2 et tout document pour donner plein effet aux présentes.

Que le coût de cette dépense sera payé à même le règlement d'emprunt # 06-2020 décrétant une dépense de 365 000 \$ et un emprunt de 365 000 \$ pour des travaux de réfection d'un émissaire pluvial situé sur la rue Durand sur une longueur de ± 110 mètres.

Adopté.

206-07-2022

EMBAUCHE AU SERVICE DES INCENDIES

Considérant le besoin de conserver le nombre de pompiers à un niveau permettant l'atteinte des objectifs du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

Considérant la candidature spontanée reçue au bureau municipal;

Considérant que le directeur du service des incendies, Monsieur Cédric Plamondon, recommande de procéder à l'embauche de Monsieur Charles-Étienne Audet à titre de pompier, par suite d'une candidature spontanée;

Sur la proposition de Monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la recommandation d'affecter Monsieur Charles-Étienne Audet au poste de pompier à temps-partiel sur appel, et ce à compter du 11 juillet 2022;

Que Monsieur Audet sera rémunéré selon le grade pompier, tel que prévu à l'entente de travail actuellement en vigueur avec les membres du service des incendies;

Que Monsieur Audet relève fonctionnellement du directeur du service des incendies et hiérarchiquement du directeur général.

Que Messieurs Guillaume Vézina, maire et Jean Richard, directeur général sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

207-07-2022

**ACHAT POMPE FLYGT- MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE
FINANCEMENT PRÉVUE (N/D : 105-131)**

Attendu la résolution #176-06-2022 qui prévoyait l'acquisition d'une nouvelle pompe Flygt pour le poste de pompage SP-3 conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt #06-2022;

Attendu l'urgence de procéder à l'achat et l'installation de cette pompe, il est finalement impossible d'attendre l'approbation finale du règlement d'emprunt, et donc que cette dépense ne pourra pas être payé à même ce règlement

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile procède à l'achat et l'installation de la pompe pour un montant 16 071,07 \$ taxes en sus.

Que cette dépense soit payée par le surplus affecté d'égout.

Adopté.

208-07-2022

**MODE D'OCTROI DE CONTRAT – PAVAGE DE LA RUE HARDY
(PROJET #2209) (N/D : 602-130)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile prévoit le pavage de la rue Hardy;

Attendu que lesdits travaux requièrent l'octroi d'un contrat estimé entre 60 000 \$ et 100 000 \$;

Attendu que la Ville a adopté le règlement 10-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Basile le 13 août 2018 et que celui-ci prévoit l'octroi d'un contrat pour un tel coût estimé selon le mode d'un appel d'offres sur invitation écrite ;

Attendu que l'article 10.2.7 dudit règlement prévoit que, lorsque le directeur général détermine qu'il est de l'intérêt de la Ville d'octroyer de gré à gré un contrat qui comporte une dépense nette d'au moins 60 000 \$ et

moindre que le seuil décrété par le ministre pour des travaux de construction, il en fait recommandation au conseil ;

Attendu que Monsieur Jean Richard, directeur général, recommande aux membres du conseil le mode d'octroi de gré à gré considérant qu'il est dans l'intérêt de la ville de procéder ainsi et demande l'autorisation de pouvoir lancer ladite procédure;

Sur la proposition de Monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la recommandation du directeur général, soit de procéder de gré à gré et autorise le lancement de la procédure d'octroi d'un contrat par mode gré à gré.

Que le contrat sera donné à une séance subséquente une fois les procédures d'octroi réalisées.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

209-07-2022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19 h 25.

Adopté.

Denys Leclerc, pro-maire

Stéphanie Readman, assistante-greffière